

Tadaide

par



Contacts et infos

DELPHINE TOUTAIN
www.tada-agency.com

GUIDE PRATIQUE DU COVID-19

TROUVER LES MESURES D'AIDES DÉDIÉES AUX ARTISTES-AUTEURS

CHER.E.S AMI.E.S ARTISTES

La solidarité dans l'art existe, Tada cherche à vous accompagner au mieux durant cette période difficile pour la plupart d'entre nous.

Maintenir et promouvoir la création française et ses acteurs fait parti de l'ADN Tada et plus que jamais nous souhaitons vous aider.

MESURES D'AIDES DÉDIÉES AUX
ARTISTES-AUTEURS

ARTISTES - AUTEURS

POUR QUOI



PAR QUI



WWW.IMPOTS.GOUV.FR

Cliquez sur la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » pour moduler à la baisse vos acomptes mensuels ou trimestriels. Attention à bien prendre en compte toutes les sources de revenus et pas uniquement les revenus artistiques. Toute intervention avant le 22 du mois est prise en compte pour le mois suivant.

Toutes les directions régionales des finances publiques sont par ailleurs mobilisées pour accélérer le paiement des crédits de TVA si vous en avez un.

COTISATIONS SOCIALES
REPORT DES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT



URSSAF DU LIMOUSIN

WWW.ARTISTES-AUTEURS.URSSAF.FR

Les artistes-auteurs n'auront pas d'échéance à régler en mars. Si vous n'avez pas pu payer vos cotisations, aucune majoration de retard ne sera appliquée. Une information ultérieure sera communiquée concernant l'échéance du 15 avril.

Vous pourrez moduler les prochains appels depuis la messagerie en ligne ou en écrivant à artiste-auteur.limousin@urssaf.fr en mentionnant le motif « difficultés de trésorerie dans le cadre du Covid-19 » en expliquant sommairement la situation et le besoin.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
REPORT DES ÉCHEANCES DE PAIEMENT



IRCEC - RAAP

WWW.IRCEC.FR/ACTUALITE/NOUVELLES-MESURES-SANITAIRES/

Toutes les échéances de paiement sont reportées automatiquement au 30 juin 2020, y compris pour les cotisations impayées des années antérieures. Si vous rencontrez des difficultés pour honorer les prélèvements, vous pouvez contacter les services de l'IRCEC via le formulaire « contact » sur votre espace privé..

SALARIÉS
DISPOSITIF DE CHÔMAGE PARTIEL



ÉTAT

HTTPS://ACTIVITEPARTIELLE.EMPLOI.GOUV.FR/APARTS/

Cette aide vous permettra de réduire le temps de travail de certains salariés en protégeant leur pouvoir d'achat. Le dispositif d'activité partielle peut être sollicité par les entreprises dans le cadre de circonstances à caractères exceptionnelles (le Covid-19 en fait partie). L'entreprise recevra un financement de l'Etat pour une partie du salaire (dans le cadre du Covid-19, l'Etat a parlé de 100%).

Le chômage partiel maintient 84 % du salaire net du salarié - (Salaire net x 84) / 100 = indemnité de chômage partiel.

ARTISTES - AUTEURS

ET EN PLUS

POUR QUOI



PAR QUI



WWW.CNAP.FR/MODALITES-DE-CANDIDATURE-AU-SECOURS-EXCEPTIONNEL-AUX-ARTISTES

Réunir les pièces du dossier
Appelez ou envoyez un email pour avoir le
lien de candidature : Estelle Moy
estelle.moy[at]culture.gouv.fr
+33 (0)1 46 93 99 70
Date limite : 24 avril 2020

COTISATIONS
SOCIALES
**PRISE EN
CHARGE
TOTALE OU
PARTIELLE**

COMMISSION
D'ACTION
SOCIALE DE LA
MAISON DES
ARTISTES ET
AGESSA
CAS

[WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR/
MDA/COMMISSIONS](http://WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR/MDA/COMMISSIONS)

Pour les artistes affiliés dont le revenu artistique (BNC + 15%) est inférieur au seuil d'affiliation. La CAS peut prendre en charge les cotisations annuelles d'assurance maladie et d'assurance vieillesse plafonnée dans la limite de trois exercices sociaux consécutifs. En tout état de cause l'artiste reste redevable de la CSG, CRDS et CFP (contribution à la formation professionnelle).
Demande à télécharger sur le site.

FONDS DOTÉ DE
2 M€ EN FAVEUR
DES GALERIES
D'ART, DES
CENTRES D'ART
LABELLISÉS ET
DES ARTISTES-
AUTEURS

CENTRE
NATIONAL/
RÉGIONAL
DES ARTS
PLASTIQUES
CNAP + DRAC

WWW.CNAP.FR/FONDS-DURGENCE

Aide ponctuelle aux artistes-auteurs et aux auteurs qui subissent une perte de rémunération à l'occasion des annulations et reports d'expositions ou d'événements en raison de la crise sanitaire du Covid-19 (les expositions et événements devant se tenir à compter du 15 mars 2020 et 1 mois après la levée d'obligation de la fermeture) quand le maintien de cette rémunération n'a pas pu être obtenue de l'organisateur ou du commanditaire.
Aide d'un montant maximum de 2500 EUROS
Dossier à envoyer exclusivement par email.

QUESTIONS POUR UN FONDS ?

À côté des mesures de report des cotisations sociales, retraite, modulation des charges fiscales, des indemnités maladie ou de maintien à domicile,...

● Quelle aide puis-je solliciter ? ●

Mon revenu fiscal de référence sur mon dernier avis d'impôts (revenus de 2018) était maximum par part de 12 036 € (tolérance jusqu'à 13 239 €)

Je subis une perte de rémunération à l'occasion des annulations et reports d'expositions ou d'événements qui me procuraient des revenus avérés en raison de la crise sanitaire du Covid-19

Mon chiffre d'affaires (total de factures encaissées) en mars 2020 a baissé de 50% (ex-70%) par rapport à mars 2019 ou par rapport à la période définie dans le tutoriel

La foire ou l'exposition en galerie à laquelle je participais a été annulée et cela me cause une perte de chiffre d'affaires potentiel

Secours exceptionnel du CNAP

www.cnap.fr/modalites-de-candidature-au-secours-exceptionnel-aux-artistes

 Dépôt des demandes avant le 24/04/2020

 Indemnité forfaitaire de 1 000 €

Fonds d'urgence du CNAP

www.cnap.fr/fonds-durgence

 Dépôt des demandes jusqu' 1 mois après la date de levée de l'obligation de fermeture des lieux de diffusion ou de création

 Indemnité maximum de 2 500 € pour chaque demande

Exemples : expositions avec rémunération avérée, résidences, bourses, rencontres professionnelles, ateliers de pratiques artistiques, interventions en milieux scolaires, conférences,...

Fonds de solidarité de l'Etat et des régions

www.impots.gouv/Espace particulier

 Dépôt des demandes avant le 30/04/20
Le fonds sera reconduit pour avril

 Indemnité maximum de 1 500 € en fonction de la perte de CA
Voir la fiche dédiée à ce sujet

Une aide est possible pour la galerie (50/50% à négocier)

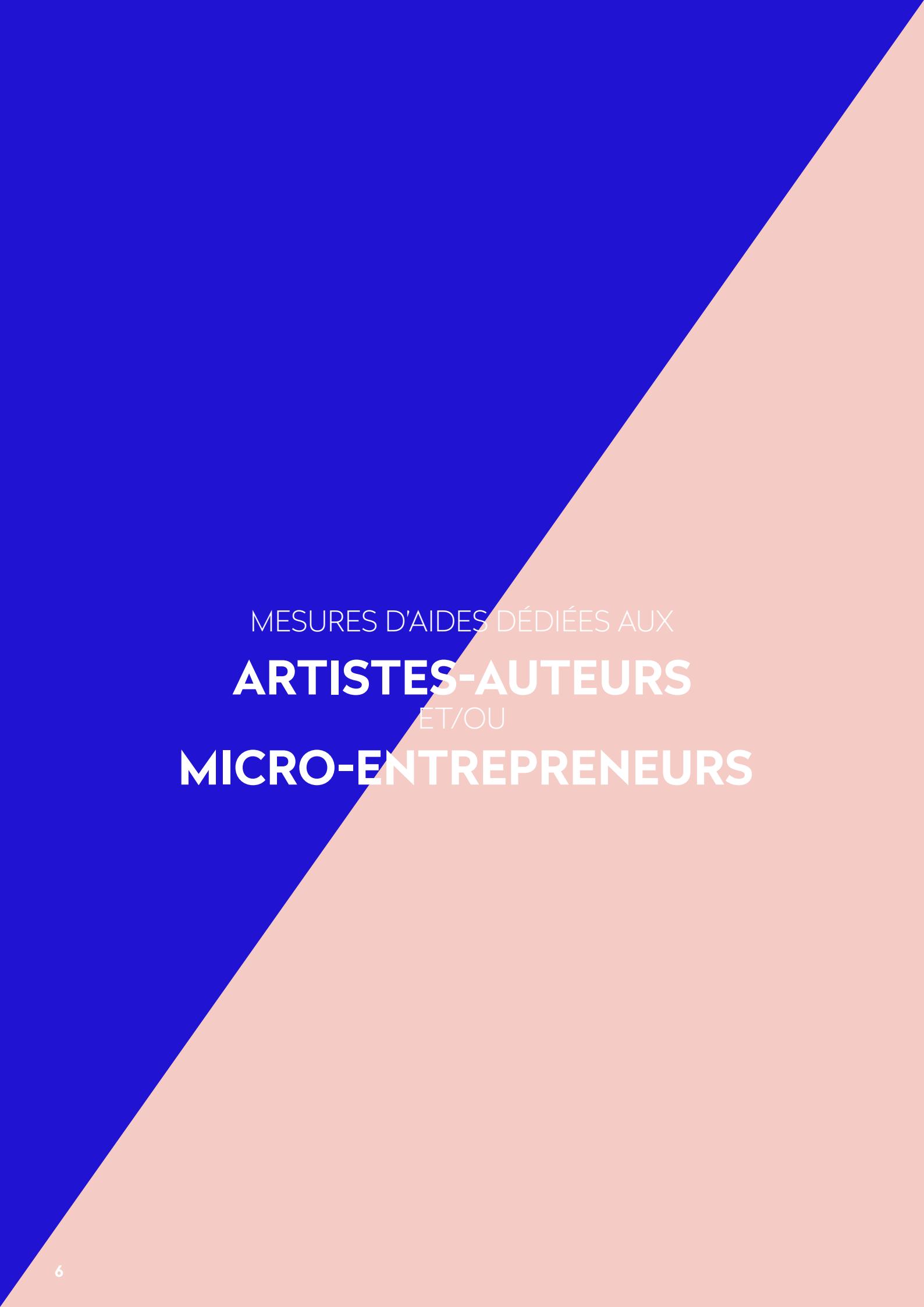
Commission d'acquisition exceptionnelle du CNAP

www.cnap.fr/acquisition-commande/commission-dacquisition-exceptionnelle

 Dépôt des demandes du 15/04/20 au 30/04/20

 Chaque acquisition est fixée à 25 000 € TTC livraison incluse





MESURES D'AIDES DÉDIÉES AUX

ARTISTES-AUTEURS

ET/OU

MICRO-ENTREPRENEURS

ARTISTES - AUTEURS ET/OU MICRO-ENTREPRENEURS

POUR QUOI



PAR QUI



[HTTPS://DECLARE.AMELI.FR/](https://declare.ameli.fr/)

Pas besoin de voir un médecin pour en faire la demande. Une condition requise : avoir à votre charge un enfant de moins de 16 ans scolarisé dans un établissement fermé. Un seul arrêt de travail est possible par parent pour la garde d'enfant à domicile. Celui-ci peut être partagé et fractionné pendant la période de 14 jours.

INDEMNITÉS MALADIE

AMELI - CPAM

Pour bénéficier de cette indemnité vous devez être en arrêt de travail prescrit par un médecin d'une Agence Régionale de Santé (ARS).

En principe l'indemnité journalière que vous recevez pendant votre arrêt de travail est comprise entre 5,46 € et 56,35 € selon vos revenus (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire) des 12 derniers mois d'activité.

CRÉDITS BANCAIRES
REPORT DES ÉCHÉANCES

RÉSEAUX BANCAIRES

Quelques banques proposent dès à présent un report des échéances de 6 mois (Exemple : BNP, LCL)

AIDE DE 1500 € POUR LES INDÉPENDANTS ET TPE

Fond de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise.

Pour être éligible, les entreprises doivent réaliser un Chiffre d'Affaire inférieur à 1 million d'euros et :

- Soit connaître une perte de plus de 70% de leur CA en mars 2020 par rapport à mars 2019 ;
- Soit faire l'objet d'une fermeture administrative.

Cette aide sera versée à compter du 31 mars 2020 en faisant une demande en ligne sur le site de la DGFiP. Pour préparer votre demande, il vous suffit de reprendre vos déclarations.

FONDS DE SOLIDARITÉ

DÉMARCHES POUR L'OBTENTION DE L'INDEMNITÉ



● Je remplis le TOP 10 des conditions préalables ●



- J'ai créé mon activité d'artiste-auteur avant le 1er février 2020 ;
- Je n'ai pas de contrat de travail à temps complet ;
- Je ne perçois pas de pension de vieillesse ;
- Je n'ai pas touché d'indemnités de la sécurité sociale au titre d'un arrêt de travail, maladie, maternité, paternité d'un montant > à 800 € en mars 2020 ;
- J'ai 10 salariés au maximum (ou je n'ai que moi :)) ;
- Je n'ai pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020 ;
- J'ai réalisé un bénéfice imposable < à 60 000 € sur le dernier exercice clos ;
- J'ai réalisé un chiffre d'affaires < à 1 million € sur le dernier exercice clos ou si - 1 an d'activité, mon chiffre d'affaires mensuel moyen est < à 83 333 € entre la création et le 29 février 2020 ;
- Mon activité n'est pas contrôlée par une société commerciale ;
- And last but not least : J'ai fermé sur décision administrative pour raison sanitaire dans le cadre de la crise du Covid-19 OU j'ai subi en mars 2020 une baisse de mon chiffre d'affaires (HT) de plus de 50% par rapport au mois de mars 2019 (voir tous les modes de calcul ci-dessous).

It's a YES
Keep Going

It's a NO

● J'ai créé mon activité d'artiste-auteur ●

Avant
le 01 mars 2019

Entre le 01 mars 2019
et le 31 janvier 2020

Prise en compte de la perte
de chiffre d'affaires HT
entre mars 2020 et mars 2019

Prise en compte de la perte de chiffre
d'affaires HT entre mars 2020 et le chiffre
d'affaires mensuel moyen sur la période
comprise entre la date de création de
l'entreprise et le 29 février 2020

mais
J'étais en congé
maladie, accident,
maternité en mars 2019

Prise en compte de la perte de
chiffre d'affaires HT entre mars
2020 et le chiffre d'affaires men-
suel moyen entre le 01/04/2019
et le 29/02/2020

J'ai le droit à une indemnisation maximale de 1500 € égale à la différence perçue
entre mars 2020 et la période pertinente par rapport à la situation



DÉPÔT DE LA DEMANDE SUR LE SITE DE LA DGFIP
> www.impots.gouv AVANT LE 30 AVRIL 2020

MICRO-ENTREPRENEURS

POUR QUOI



PAR QUI



AUTOENTREPRENEUR.URSSAF.FR

Cliquez sur la rubrique «Messagerie»
Puis sur «Nouveau message» => «Gestion de mon auto-entreprise» => «Je rencontre des difficultés de paiement.». Formulez simplement la demande de report de vos cotisations.

IMPÔT SUR LE REVENU
MODULATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DGFIP

WWW.IMPOTS.GOUV.FR

Sur l'espace cliquez sur la rubrique «Gérer mon prélèvement à la source» pour moduler à la baisse vos acomptes mensuels ou trimestriels. Attention à bien prendre en compte toutes les sources de revenus et pas uniquement les revenus d'auto-entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU
DÉLAI DE PAIEMENT OU DE REMISE D'IMPÔT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DGFIP

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met à disposition un formulaire de demande de délai de paiement ou de remise d'impôt pour les entreprises affectées financièrement par le coronavirus (COVID-19).

Si vous avez déjà réglé vos échéances de mars, vous pouvez vous opposer au prélèvement SEPA auprès de votre banque en ligne, ou demander à votre Service des impôts des entreprises de vous rembourser.
Source officielle : impots.gouv.

Tadaide

The logo consists of a white circle centered on a dark blue background. Inside the circle, the word "tada." is written in a large, black, lowercase, serif font. A small blue dot is positioned at the end of the "a". Below "tada.", there is a horizontal line. Underneath the line, the words "TOOLS FOR ARTISTS" and "DEVELOPMENT AND ADMINISTRATION" are written in a smaller, black, uppercase, sans-serif font.

tada.

TOOLS FOR ARTISTS —
DEVELOPMENT AND ADMINISTRATION